



PATINAGE QUÉBEC

Politique sur les frais d'inscription et les modalités de remboursement

Code :	POL-30	La présente politique doit faire l'objet d'une révision annuelle.
Date d'approbation par le Conseil d'administration :	20/09/2022	
Date d'entrée en vigueur :	20/09/2022	
Modifiée le :	19/12/2022 04/05/2023 31/08/2023 03/05/2024 01/05/2025 07/05/2026 16/06/2026	
Publique / Privée	Publique	
Destinataires :	☐ Manuel de l'administrateur ☐ Membres ☐ Adhérents ☐ _____ ☐ _____	



1. PRÉAMBULE

Patinage Québec a élaboré une politique sur les frais d'inscription aux différents programmes et activités et a établi les modalités de paiement en ligne et de remboursement.

2. FRAIS D'ADHÉSION

Les frais d'adhésion des clubs et des écoles de patinage, des adhérents et des entraîneurs professionnels sont présentés dans les politiques nationales de Patinage Canada. L'année d'adhésion de Patinage Canada s'amorce le 1^{er} septembre et se termine le 31 août.

La quote-part de Patinage Québec des frais d'adhésion des adhérents est fixée à 28 \$. De ces frais, 5.75 \$ est redistribué à la région dont le club ou l'école d'appartenance est membre.

3. FRAIS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Dans le cadre des activités de Patinage Québec, plusieurs activités et programmes sont offerts et les frais d'inscription sont déterminés annuellement afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents frais d'inscription.

3.1. COMPÉTITIONS

3.1.1. COMPÉTITIONS RÉGIONALES ET INTERRÉGIONALES

Patinage Québec sanctionne toutes les compétitions ayant lieu dans la province de Québec. En ce qui a trait aux compétitions régionales et interrégionales, les membres doivent faire une demande de sanction selon les dispositions prévues à la politique 21 sur l'émission des sanctions de compétitions au Québec. La politique définit les coûts de sanction et les pénalités applicables.

3.1.2. COMPÉTITIONS PROVINCIALES

Patinage Québec organise 7 à 8 compétitions provinciales chaque année et des frais d'inscription sont exigés pour chacune des inscriptions selon la discipline et la catégorie. Pour les inscriptions reçues dans les 7 jours après la date limite d'inscription, des frais de 50 \$ par programme s'ajoutent pour les inscriptions tardives.



Discipline	1 programme	2 programmes
Simple	200 \$	300 \$
Couple (par partenaire)	115 \$	180 \$
Danse sur glace (par partenaire)	115 \$	180 \$
Danse sur glace en solo	200 \$	300 \$
Patinage synchronisé (par équipe)		260 \$
(par patineur)		50 \$

Une pénalité de 10 \$ par segment (taxes incluses) est appliquée aux patineurs qui n'ont pas soumis leur contenu de programme dans les délais fixés.

3.2. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS ET DES ÉQUIPES DE PATINAGE SYNCHRONISÉ

Patinage Québec offre un programme de développement des patineurs et des équipes de patinage synchronisé dont les activités s'échelonnent annuellement. Les patineurs et les équipes sont sélectionnés selon des critères préétablis pour chacune des équipes.

	Simple	Couple	Danse sur glace
Excellence	Gratuit	Gratuit	Gratuit
A	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Next gen	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Recrue	425 \$	n/a	n/a
B	425 \$	300 \$	300 \$
C	300 \$	200 \$	200 \$
D	250 \$	175 \$	175 \$

Patinage synchronisé	
International	500 \$
National	300 \$



3.3. ÉQUIPE DU QUÉBEC

Patinage Québec organise une Équipe du Québec pour les patineurs qui se qualifient lors des championnats de section dans les différentes catégories et disciplines. Grâce à un programme de soutien financier du gouvernement du Québec, les patineurs en simple, couple, danse sur glace et danse sur glace en solo bénéficient de frais d'inscription avantageux à l'Équipe du Québec qui comprend leur hébergement, les frais de transport ainsi que les frais d'encadrement.

Pour ce qui est des équipes de patinage synchronisé, les frais d'hébergement et de déplacement des patineurs sont sous la responsabilité des équipes.

	<u>Simple</u> (dames ou messieurs)	<u>Couple</u> (Par patineur)	<u>Danse sur glace</u> (Par patineur)	<u>Danse sur glace en solo</u>
Pré-Novice	575 \$	575 \$	575 \$	s.o.
Novice	575 \$	575 \$	575 \$	575 \$
Junior	850 \$	850 \$	850 \$	575 \$
Senior*	850 \$	850 \$	850 \$	575 \$

**Les membres de l'Équipe nationale ne paient pas les frais d'inscription à l'Équipe du Québec.*

Dans le cadre de l'Équipe du Québec, Patinage Québec collecte les frais d'inscription aux compétitions nationales au nom de Patinage Canada. Les frais collectés sont transmis à Patinage Canada pour la participation des athlètes et des équipes québécois.

3.4. DÉVELOPPEMENT ET FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Dans le cadre du programme national de certification des entraîneurs (PNCE), Patinage Québec offre des formations aux entraîneurs afin qu'ils obtiennent leur certification dans les divers niveaux.

Formation technique	Virtuelle	Présentielle
Entraîneur Patinage Intensif Plus		320 \$
Entraîneur Patinage Plus		480 \$
Entraîneur régional		480 \$
Entraîneur provincial	200 \$ par module	250 \$
Entraîneur national	200 \$	200 \$
Évaluation d'entraîneur évaluateur		70 \$



Patinage Québec offre également des programmes de développement pour les entraîneurs.

Programmes	Frais
Accompagnement des entraîneurs de compétition	200 \$
Synergie (biomécanique)	300 \$

Pour les autres activités de développement des entraîneurs, le frais d'inscription sont déterminés afin d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'activité.

3.5. DÉVELOPPEMENT ET FORMATION DES OFFICIELS

Patinage Québec offre des formations aux officiels dans toutes les disciplines pour les juges, les officiels techniques et les spécialistes de données afin de permettre aux officiels d'obtenir les promotions requises pour officier les compétitions au Québec.

Formation	Simple	Couple	Danse sur glace	Patinage synchronisé
Juge – STAR 1 à 4			200 \$	
Juge	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Arbitre	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Officiel technique de base	250 \$	s.o.	s.o.	s.o.
Officiel technique	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Évaluateur			0 \$	
Représentant technique			0 \$	
Spécialiste de données initiation et niveau 1			250 \$	
Spécialiste de données niveau 2			0 \$	

Pour tous les officiels ayant une promotion de niveau national, il n'y a pas de frais d'inscription aux formations dans une autre discipline.

Pour les autres activités de développement des officiels, aucuns frais d'inscription n'est exigé aux officiels.



4. AUTRES ACTIVITÉS

4.1. CONGRÈS ANNUEL

Patinage Québec organise chaque année un congrès annuel où les participants doivent s'inscrire pour différentes activités.

Prix par activité	
Ateliers*	35.29 \$
Souper conférence	73.93 \$
Gala de reconnaissance	Adulte : 130 \$ Enfant : 75 \$
Autres repas	Selon le coût du fournisseur

**Les ateliers sont offerts gracieusement au détenteur d'une carte annuelle des entraîneurs valide.*

D'autres activités sociales peuvent être offertes et les frais d'inscription sont déterminés afin d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'activité.

4.2. ACTIVITÉS POUR LES PATINEURS

Patinage Québec organise plusieurs activités pour les patineurs au centre national de performance de Patinage Canada. Les frais d'inscription exigés sont alors de 50 \$ par participant.

D'autres activités sociales peuvent être offertes et les frais d'inscription sont déterminés afin d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'activité.

5. COMMANDITES

Patinage Québec peut solliciter des commandites financières ou en biens et services auprès d'entreprises compatibles avec la mission de l'organisme. Un plan de commandite est établi pour guider les contrats entre Patinage Québec et ses partenaires.



6. FRAIS DE CARTE ANNUELLE DES ENTRAÎNEURS

Patinage Québec a créé une carte annuelle pour les entraîneurs en règle afin de permettre l'accréditation aux compétitions régionales, interrégionales et provinciales ainsi que d'offrir des rabais et/ou des gratuités lors des activités de Patinage Québec. Cette carte est annuelle et doit être renouvelée en même temps que l'adhésion à Patinage Canada soit le 1^{er} septembre de chaque année.

Le coût annuel est de 50 \$ plus taxes applicables. La gratuité est offerte aux entraîneurs de niveau 4 et 5 ou détenteurs d'un diplôme avancé en entraînement, aux employés et aux administrateurs de Patinage Québec, aux formateurs du programme national de certification des entraîneurs ainsi qu'aux entraîneurs et athlètes ayant participé à un championnat mondial Senior ou aux Olympiques.

Lors des compétitions, un frais de 20 \$ est exigé pour les entraîneurs ne possédant pas de carte, mais étant en règle auprès de Patinage Canada.

7. PRIX DE LA MARCHANDISE

Patinage Québec vend également de la marchandise via sa boutique en ligne et son équipe du Québec. Les prix sont présentés taxes en sus. Les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents prix de vente.

Le prix de vente des vêtements de l'Équipe du Québec est établi selon le coût de fabrication :

	Prix de vente
Manteau d'hiver	200 \$
Veste sans manches	119 \$
Veste	71 \$
Camisole	39 \$
Chandail à manches longues	65 \$
Legging / pantalon	55 \$

En ce qui a trait à la boutique en ligne, les items sont vendus afin de dégager une marge bénéficiaire de 40 %. Lorsqu'un produit est retiré du marché, un rabais peut être offert afin d'écouler les derniers items à la boutique et la marge bénéficiaire peut alors être de 0 %.



8. FRAIS DE LOCATION

Patinage Québec loue également des équipements à ses clubs, ses écoles de patinage et ses associations régionales. Les prix sont présentés taxes en sus et sont pour une semaine d'activités. Les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents prix de vente. Les frais d'assurance et de transport sont assumés par le locateur.

	Prix de location
Système de musique en compétition	300 \$
Système de notation en compétition	500 \$
Patins et casques	300 \$

9. MODALITÉS DE PAIEMENT VIA LA PLATE-FORME SPLEX

Les modes de paiement acceptés sur la plate-forme Splex sont par carte de crédit (Visa ou Mastercard). Si vous payez en ligne, la mention "NBX – Patinage Québec" paraîtra sur votre relevé de carte de crédit. Tous les frais liés à un refus de paiement ou à une annulation vous seront facturés par Patinage Québec.

Des frais de service de 3,75% seront ajoutés à la facture.

10. ANNULATION

Lorsqu'une activité est annulée par Patinage Québec, les frais d'inscription, de service et d'administration sont remboursés au complet.

Tout défaut de paiement entraîne l'annulation de la participation aux activités ou le retrait du privilège octroyé.

11. REMBOURSEMENT

Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'employé responsable.

Pour les remboursements effectués avant la date limite d'inscription, Patinage Québec remboursera les frais d'inscription, mais conservera les frais de services et d'administration.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription pour les activités ponctuelles.



Pour les programmes annuels, les remboursements effectués après la date limite se feront au prorata des activités prévues réalisées et des frais de 5 % seront retenus ainsi que les frais de services et d'administration.

Les remboursements de marchandise peuvent être faits dans les 14 jours suivant l'achat si l'item n'a pas été utilisé.

12. RESPONSABILITÉ

L'application de cette politique est sous la responsabilité des employés selon les activités. Le suivi et la révision de cette politique sont sous la responsabilité de comité d'audit.